

# DIRECTIVES SUR L'UTILISATION DE LA MARQUE



## **SANS TRACE CANADA : DIRECTIVES SUR L'UTILISATION DE LA MARQUE 1**

*GUIDE DES NORMES DE LA MARQUE 1*

*MISSION 1*

### **LE LOGO 2**

*VARIATIONS DU LOGO 2*

*TAILLES DE LOGO 3*

*UTILISATION DU LOGO 3*

*CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGO 3*

*MAUVAISE UTILISATION DU LOGO 4*

### **UTILISATION DU NOM SANS TRACE 5**

*MENTIONS LÉGALES 5*

*EXCLUSIVITÉ 5*

### **COULEURS ET POLICES DE CARACTÈRES 6**

*COULEURS DE LA MARQUE 6*

*POLICES DE CARACTÈRES 6*

### **TERMES MEMBRES, PARTENAIRES AFFILIÉS & PARTENAIRES DONATEURS 7**

*DIVISION, AFFILIÉS & AUTRES GROUPES CONNEXES 7*

*MEMBRES, PARTICULIERS & MÉDIAS SOCIAUX 8*

*FORMATIONS & COURS 8*

*PRODUITS 8*

### **SEPT PRINCIPES SANS TRACE ET DROIT D'AUTEUR 9**

*PUBLICATIONS NUMÉRIQUES 9*

*MÉDIAS SOCIAUX 10*

*LANGAGE SANS TRACE 10*

*AUTRE TEXTE PROTÉGÉ PAR LES DROITS D'AUTEUR 10*

# **TABLE DES MATIÈRES**



# SANS TRACE CANADA : DIRECTIVES SUR L'UTILISATION DE LA MARQUE

## GUIDE DES NORMES DE LA MARQUE

L'objectif de ce guide des normes de la marque est d'établir une identité visuelle claire, cohérente et universelle pour l'organisme Sans trace Canada et le programme Sans trace. L'identité visuelle s'appuie sur la marque internationale «Leave No Trace» en s'alliant entre autres à notre nom et à notre logo. Un graphisme et des messages uniformes fournissent un cadre de référence clair et permet une identité visuelle forte et cohérente.

Ce guide comporte un ensemble minimal d'éléments nécessaires ainsi que la procédure pour produire des documents de communication approuvés par Sans trace Canada, y compris les publications numériques et pour les médias sociaux. Il sert également à informer les partenaires de Sans trace Canada sur l'utilisation correcte et appropriée de la marque.

### MISSION

Promouvoir et inspirer des pratiques en loisirs de plein air responsables grâce à une éducation fondée sur la recherche scientifique et à des partenariats partout au Canada.

## LE LOGO

Le logo Sans trace Canada est le seul insigne autorisé pour du matériel de communication externe destiné aux médias ou au grand public. Il s'agit de notre marque universelle, qui reflète la tradition et les valeurs de Sans trace Canada. Or, le maintien de son intégrité visuelle et conceptuelle est primordial. Nos politiques concernant l'utilisation du logo sont conçues afin de garantir que la reconnaissance publique de notre marque et de notre identifiant principal — le logo Sans trace Canada — ne soit pas dénaturée par d'autres insignes ou illustrations.

## LES VARIATIONS DU LOGO

Il y a trois variantes du logo en termes de contenu — anglais, français et bilingue. Le logo est également fourni en noir sur blanc dans les mêmes formats.



## TAILLES DE LOGO

Le logo ne peut être recréé, recadré, amélioré, déformé, étiré ou modifié de quelque manière que ce soit. Le logo doit être entièrement lisible dans toutes les applications. Cela signifie généralement que le logo ne peut pas avoir une largeur inférieure à 3 cm.



## UTILISATION DU LOGO

Toute organisation qui souhaite utiliser le logo Sans trace Canada doit être un partenaire actuel en règle. Sinon, une permission spéciale est requise. Toutes les demandes doivent être adressées à [info@sanstrace.ca](mailto:info@sanstrace.ca). Un fichier de logo accompagne ce guide.

\* Les partenaires de Sans trace Canada recevront un fichier séparé contenant toutes les différentes configurations du logo.

## CONDITIONS D'UTILISATION DU LOGO

- ✓ Le logo Sans trace Canada est fourni en différentes tailles et conçu pour être utilisé tel quel.
- ✓ La taille du logo ne peut en aucun temps être inférieure à 2.5 cm de diamètre, à moins que Sans trace Canada ne l'autorise.
- ✓ Le logo doit être utilisé tel qu'illustré et ne peut être modifié dans sa conception.
- ✓ Le logo Sans trace Canada doit être présenté dans la langue officielle du public cible.
- ✓ Chaque fois que le logo est utilisé sur un site Web, un lien vers le site Web de Leave No Trace ou Sans trace Canada doit être inclus. ([www.leavenotrace.ca](http://www.leavenotrace.ca) / [www.sanstrace.ca](http://www.sanstrace.ca))
- ✓ Sans trace Canada se réserve le droit de demander à examiner tout le matériel imprimé contenant le logo Sans trace Canada avant l'impression, et tout le matériel numérique avant le partage sur le Web.

## MAUVAISE UTILISATION DU LOGO

Le logo ne doit pas être modifié de quelque manière que ce soit. Les exemples présentés ici illustrent une mauvaise utilisation du logo.



# UTILISATION DU NOM SANS TRACE

Toute organisation qui souhaite utiliser le nom « Sans trace » sur du matériel numérique ou imprimé doit être un partenaire actuel en règle. Le nom peut être utilisé entièrement en anglais, en français ou dans un contexte bilingue. Ce choix doit refléter les intérêts du public cible. Bien que Sans trace Canada encourage tous les efforts pour diffuser son message, les mots «Leave No Trace» et «Sans trace» sont destinés aux produits et publications spécifiques de Sans trace Canada. Ainsi, l'utilisation ou la promotion des mots «Leave No Trace» ou «Sans trace» n'est pas autorisé comme argument de vente pour des produits ou des publications, à moins d'obtenir la permission de Sans trace Canada. Lorsque la permission est obtenue, le nom ne peut être utilisé indépendamment du logo sur des produits destinés à la promotion ou à la vente (ex. T-shirt ou autres vêtement ou articles).

## MENTIONS LÉGALES

Sans trace Canada n'appuie aucun produit, publication ou entreprise spécifique. Les partenaires ne doivent pas utiliser un langage qui laisse entendre que votre produit est un produit « Sans trace », « Leave No Trace » ou que votre entreprise est commanditée par Sans trace Canada. De plus, sur une page web, l'organisme Sans trace ne devrait pas être mentionné comme commanditaire d'un événement ou être mentionné avec les commanditaires, à moins qu'il n'en ait reçu l'autorisation ou que Sans trace soit un partenaire actif de l'événement. En tant qu'organisation, vous êtes encouragé à dire que vous appliquez les sept principes Sans trace afin d'aider à minimiser les impacts de votre service ou produit.

## EXCLUSIVITÉ

Bien que Sans trace Canada établisse des partenariats pour des projets spécifiques, l'organisation ne crée pas et ne participe pas à des partenariats exclusifs. En raison de sa mission de promotion des sept principes Sans trace auprès de populations multiples, l'organisation doit rester à la disposition de nouveaux partenaires et programmes pour atteindre de nouveaux publics.

# COULEURS ET POLICES DE CARACTÈRES

## COULEURS DE LA MARQUE

Les couleurs de la marque Sans trace sont présentées ici. Veuillez ne pas modifier ou introduire de nouvelles couleurs dans le logo ou accessoires de Sans trace Canada.

Pantone 382 peut être utilisé pour les sous-titres et la typographie plus importante, mais doit être utilisé avec parcimonie afin de maintenir un effet d'importance ou de contraste avec la mise en page environnante.

Pantone 445 doit être utilisé pour la plupart des titres et des éléments visuels et graphiques contrastés, ainsi que pour l'ensemble du corps du texte, lorsque cela est possible.

**Pantone 382**  
**CMYK 29 | 01 | 100 | 00**  
**RGB 196 | 214 | 000**  
**HEX# C3D600**

**Pantone 445**  
**CMYK 68 | 54 | 55 | 30**  
**RGB 079 | 088 | 088**  
**HEX# 4F5858**

### Gibson Bold

**ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ**  
**abcdefghijklmnopqrstuvwxyz**  
**123456789**

### Gibson Regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789

## POLICES DE CARACTÈRES

La marque Sans trace utilise la police de caractères Gibson. Voici les tailles approuvées et leurs utilisations générales. Dans les cas où la Gibson n'est pas disponible, utilisez la police Arial Regular.

Les fichiers de police Arial font partie des fichiers de police gratuits installés par défaut sur une grande majorité d'ordinateurs. L'utilisation de la police Gibson Bold ou Regular en Pantone 382 doit être utilisée (avec parcimonie) pour mettre en évidence un texte important ou des légendes spéciales.

# TERMES MEMBRES, PARTENAIRES AFFILIÉS & PARTENAIRES DONATEURS

Depuis 2006, Sans trace Canada s'associe en partenariat à une sélection d'entreprises et d'organisations qui partagent une passion et un engagement pour la protection de nos milieux naturels, ces paysages canadiens magnifiques et uniques qui nourrissent notre désir de l'aventure, de l'émerveillement, de la camaraderie mais aussi de la beauté de l'expérience de la solitude en plein air.

Sans trace Canada, ainsi que ses partenaires, veulent préserver la santé de la faune et de la flore sauvage, et leur biodiversité, et partagent un engagement envers la science et la recherche de pointe. Ces partenaires apportent leurs voix et leurs ressources pour faire avancer l'important travail de Sans trace Canada.

## DIVISION, AFFILIÉS & AUTRES GROUPES CONNEXES

Tous les partenaires doivent être à jour et en bons termes. Les affiliés, les divisions, les comités/cohortes, etc. ne sont généralement pas considérés comme des partenaires.

Par exemple, un conseil ou une division qui fait partie d'une organisation ou d'une association nationale partenaire de Sans trace Canada ne possède pas les droits d'utilisation du logo Sans trace Canada. Seuls les partenaires principaux sont autorisés à profiter des avantages réservés aux partenaires, tels que l'utilisation du logo.

Une exception serait autorisée lorsqu'une organisation nationale a des zones d'opération dans le pays. Il s'agit par exemple d'organisations telles que la CPAWS, Scouts Canada, Guides Canada et d'autres organisations pour lesquelles les divisions géographiques sont évidentes et importantes. Les divisions et les groupes locaux plus petits sont invités à établir un partenariat indépendant avec Sans trace Canada. Une autre exception pourrait être observée lorsqu'un accord national a été conclu entre Sans trace Canada et l'organisation mère.

### LE LOGO PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR TOUS LES PARTENAIRES DE LA FAÇON SUIVANTE :

- ✓ Dans les catalogues de produits, en tant qu'élément éducatif ou reconnaissance d'une affiliation ;
- ✓ Sur les étiquettes des produits lorsqu'elles sont accompagnées de l'adresse du site Web de Sans trace Canada ;
- ✓ Sur l'emballage du produit lorsqu'il est accompagné de l'adresse du site Web de Sans trace Canada ;
- ✓ Dans les infolettres lorsqu'ils sont accompagnés de l'adresse du site Web de Sans trace Canada (ou d'un lien vers celui-ci) ;
- ✓ Sur l'affichage ou la signalisation dans les sentiers ;
- ✓ Dans le matériel éducatif ;
- ✓ Dans les articles ou les communiqués de presse concernant des projets de collaboration ;
- ✓ Dans les publicités ou les annonces de service public ;
- ✓ Entièrement en français, en anglais, ou dans un message bilingue.

En termes généraux, tous les partenaires sont autorisés à utiliser le logo pour promouvoir leur partenariat avec Sans trace Canada et sensibiliser leurs concitoyens et leurs clients sur leurs sites Web, documents de marketing, dans les blogs et sur les médias sociaux. Pour toute question concernant l'utilisation du logo, les partenaires sont priés de contacter Sans trace Canada par courriel : [info@sanstrace.ca](mailto:info@sanstrace.ca).

## MEMBRES, PARTICULIERS & MÉDIAS SOCIAUX

Les membres de Sans trace Canada ne sont pas autorisés à utiliser le logo ou le nom « Sans trace » pour toute application promotionnelle, telle que la réimpression sur des vêtements ou des produits; des blogues, des sites Web, des signatures de courriel, du papier à en-tête, des bannières, des cartes professionnelles, du matériel de marketing personnel ou le titre d'un groupe de médias sociaux; comme un logo sur un blog, un site Web ou un média social de tout type.

Les liens vers le site Web de Sans trace Canada sont les bienvenus, tout comme les blogs, les publications, les articles en ligne ou imprimés portant sur Sans trace Canada et les sept principes Sans trace. Sur demande, l'autorisation d'utiliser le logo peut être accordée aux membres.

## FORMATIONS & COURS

Les instructeurs et les formateurs Sans trace peuvent utiliser le logo Sans trace Canada pour faire la publicité d'un cours d'instructeur Sans trace ou d'un atelier de sensibilisation s'ils sont membres de l'organisation. Les événements organisés en collaboration avec Sans trace Canada peuvent utiliser le logo Sans trace Canada. Sans trace Canada s'assurera que le bon logo est disponible en tout temps. Le logo n'est pas disponible pour les instructeurs et les formateurs en vue d'une production de marchandises, de vêtements ou de cadeaux de cours.

## PRODUITS

Le logo ne peut être modifié sous aucune circonstance, et il est destiné à être utilisé en conjonction avec les programmes et les partenariats de Sans trace Canada, les concepts, les compétences et les principes Sans trace. Il ne doit pas être utilisé comme point de vente pour des produits, et les groupes ne peuvent pas produire, vendre ou distribuer des produits portant le logo ou les termes «Sans trace» comme principal point d'intérêt. Les exemples incluent les applications mobiles, les véhicules, les sacs à dos, les écussons, les t-shirts, le matériel éducatif, les équipements de plein air, les livres, les sites Web et autres marchandises.

Si les termes « Sans trace » ou le logo Sans trace Canada apparaissent directement sur un produit, ils doivent d'abord être approuvés par Sans trace Canada, et une redevance, indépendante des cotisations du partenariat, doit également être convenue (remarque : cette option n'est disponible que pour les partenaires de soutien actuels en règle. Les produits ne peuvent pas être nommés « Sans trace Canada », car cela suggère une approbation officielle. Les termes « Leave No Trace » ou « Sans trace » ne peuvent pas être configurés en art, logos, écussons, t-shirts ou autres biens artistiques.

\* Les produits *au profit* de Sans trace Canada (c'est-à-dire pour une cause particulière) sont autorisés suivant un accord avec Sans trace Canada.

## SEPT PRINCIPES SANS TRACE ET DROIT D'AUTEUR

Pour les guides et les autres publications similaires, il est permis d'utiliser le langage protégé par le droit d'auteur des sept principes Sans trace, ainsi que le logo, mais ce dernier doit apparaître au-dessus des sept principes Sans trace, et non à l'extérieur de la couverture du guide ou de la publication. Si un guide ou une publication contient des renseignements détaillés sur le programme Sans trace et utilise le logo ou les sept principes, une révision de la publication par Sans trace Canada est nécessaire. Pour des questions ou une révision de projet, veuillez contacter [info@sanstrace.ca](mailto:info@sanstrace.ca).

Pour les articles imprimés, l'utilisation des sept principes Sans trace protégés par le droit d'auteur est autorisée. Toutefois, il est fortement recommandé de communiquer avec Sans trace Canada pour s'assurer de l'exactitude des sept principes.

### SEPT PRINCIPES SANS TRACE

1. Se préparer et prévoir
2. Utiliser les surfaces durables
3. Gérer adéquatement les déchets
4. Laisser intact ce que l'on trouve
5. Respecter la vie sauvage
6. Minimiser l'impact des feux
7. Respecter les autres

## PUBLICATIONS NUMÉRIQUES

L'utilisation des sept principes Sans trace protégés par le droit d'auteur est autorisée dans les blogues, sur les sites Web et dans les articles en ligne. Sans trace Canada encourage la promotion des principes pour protéger les milieux naturels de plein air en encourageant les gens à en profiter de façon responsable. Il est recommandé d'inclure un lien direct vers le site Web de Sans trace Canada et les sept principes dans les articles.

Si un blog, un site Web ou une publication en ligne utilise et discute largement des sept principes de Sans trace, une révision peut être nécessaire pour garantir l'exactitude. Pour toute question, veuillez contacter [info@sanstrace.ca](mailto:info@sanstrace.ca)

## MÉDIAS SOCIAUX

La publication et le partage des sept principes Sans trace est autorisée si un lien vers [www.sanstrace.ca](http://www.sanstrace.ca) est inclus.

## LANGAGE SANS TRACE

Lorsque vous faites référence à Sans trace Canada dans un texte, le nom doit toujours être épilé en entier. Veuillez ne pas utiliser STC. Lorsque vous faites référence aux sept principes Sans trace, protégés par le droit d'auteur, ne jamais les qualifier de règles, mais toujours de principes ou de recommandations fournissant un cadre de référence aux individus et aux groupes pour pratiquer des loisirs de plein air responsables.

## ALTERNANCE ET RÉVISION DES SEPT PRINCIPES

Certains groupes partenaires souhaiteront peut-être adapter certains éléments des sept principes Sans trace afin de fournir des informations pertinentes sur le plan local ou culturel. Les sept principes Sans trace ne doivent cependant pas être réécrits. Au contraire, si un élément d'information relevant d'un ou plusieurs principes doivent être adaptés, cela est possible. Toutes les modifications doivent faire l'objet d'un examen et d'une approbation officiels de la part de Sans trace Canada.

## AUTRE TEXTE PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

Les sept principes Sans trace protégés par le droit d'auteur peuvent être utilisés par des journalistes, des auteurs de livres et d'autres groupes sélectionnés dans le but d'expliquer les éléments de base ou à des fins éducatives. Les individus peuvent également partager les principes Sans trace avec le langage protégé par le droit d'auteur sur les blogs, les médias sociaux et autres. Nous encourageons toutes les personnes qui adhèrent aux principes Sans trace et qui les utilisent à devenir [membres](#) de Sans trace Canada.

Nous recommandons fortement aux entreprises et aux sociétés qui souhaitent afficher les sept principes Sans trace ou utiliser d'autres textes dérivés des sept principes Sans trace, de se joindre à l'organisation Sans trace Canada en tant que [partenaires](#). Le programme compte sur le financement généreux de ses partenaires pour soutenir ses programmes, et pour cela, nous vous disons MERCI !

Révisé en septembre 2024. Tout le matériel contenu dans ce guide est protégé par le droit d'auteur.  
Directives sur l'utilisation de la marque : © Sans trace Canada  
Sans trace Canada, 7333, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2R 2E5.

